

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **VITIS**, société par actions simplifiée de droit français, exploitant son activité grand public sous la marque **VIDEOFUTUR**, domicilié(e) au 10 avenue de l'Arche à Courbevoie 92400 Cedex, CS 50052 (France) immatriculée auprès du RCS de Nanterre sous le numéro 820 928 521, au capital social de 1.478.453,00 Euros

(« VITIS » ou « l'Organisateur »)

2. Lot

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 x an d'abonnement **VIDEOFUTUR** à l'offre **VICTORIA** (hors options payantes et hors consommations supplémentaires. Le détail de l'offre est disponible sur le site www.videofutur.fr. Sous réserve d'éligibilité à l'offre, VITIS se fonde sur les informations contenues dans les fichiers IPE fournis par les Opérateurs d'Infrastructures).

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

3. Dates du concours

- date de début du concours : 14 octobre 2019
- date de fin du concours : 20 octobre 2019
- date du tirage au sort: 21 octobre 2019
- date de désignation du Gagnant : 21 octobre 2019

4. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- les personnes majeures résidants en France Métropolitaine
les personnes éligibles à l'offre Fibre de VIDEOFUTUR
- les personnes participants au concours et qui ont souscrits à l'offre entre le 14 octobre et le 20 octobre

La participation au présent jeu-concours est interdite aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- les clients déjà abonnés à une offre Fibre de VIDEOFUTUR avant la date de début du jeu-concours, le 14 octobre.

5. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

6. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 14/10/2019 au 20/10/2019.

La participation est limitée à une participation par foyer (même nom de famille, même adresse). La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- le Participant devra se connecter au site internet de VIDEOFUTUR en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours ;
- S'inscrire sur la page pop-up en remplissant les champs situés au centre de la page d'accueil puis en entrant les informations correspondantes (adresse postale et téléphone mobile).

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

7. Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par tirage au sort par les responsables du jeu-concours le 21/10/2019.

8. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 21/10/2019. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur qui lui expliquera les modalités pour bénéficier du lot. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

En outre, les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation et après avoir exprimé leur consentement par le biais d'une case à cocher, que les Organismes utilisent à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données ainsi que d'un droit de s'opposer à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement en contactant VITIS par courrier à l'adresse suivante :

VIDEOFUTUR - 10 avenue de l'Arche - Le Colisée - CS 50052 - 92419 Courbevoie Cedex

10. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition du participant au format PDF via un lien hypertexte situé sur le site internet de VITIS. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

11. Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

12. Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend née de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.